

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
Châtaudren-Plouagat

Police de la circulation
ARRETE MUNICIPAL n° 090/2023
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
29 rue Général Leclerc

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2213-1 et suivants),

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),

Vu la demande en date du 12/06/2023 formulée par Fabien LE GUILLOU pour l'**entreprise Lopin Réseaux, 16, Saint Avit, 22170 PLELO** pour l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de **travaux de branchement au réseau d'eaux usées au 29 rue de Gal Leclerc** à Châtaudren-Plouagat,

Considérant que le Maire doit assurer, sur le territoire communal, la coordination des occupations du domaine public intéressant la voirie, sol et sous-sol des voies publiques et leurs dépendances.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera autorisée comme suit :

- **ALTERNEE par feux tricolores, 29 rue du Gal Leclerc du jeudi 15 au vendredi 23 juin 2023 de 8h à 18h.**

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3 : L'entreprise Lopin Réseaux sera responsable de la mise en place et du maintien de la signalisation temporaire ainsi que de la sécurité de l'installation, pendant toute sa durée, et devra assurer la sécurité des piétons. L'entreprise sera également chargée d'apposer une ampliation du présent arrêté aux points d'origine.

ARTICLE 4 : Dès la fin des travaux, les dommages qui auraient pu être occasionnés seront immédiatement réparés.

ARTICLE 5 : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtaudren – Plélo et à l'entreprise **Lopin Réseaux**.

Fait à Châtaudren-Plouagat, le 12/06/2023

Le Maire,

O. BOISSIERE

